

Bruxelles, le 25.3.2026
COM(2026) 330 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

sur la gestion intégrée des risques d'incendies de forêt

Introduction

L'été 2025 a mis en évidence la menace croissante que représentent les incendies de forêt¹ en Europe, et la nécessité urgente d'agir. Malgré l'accroissement des efforts de prévention et de préparation au niveau tant des États membres que de l'Union européenne (UE), la superficie brûlée totale dans l'UE a été la plus importante jamais enregistrée, supérieure à un million d'hectares, soit une zone plus vaste que Chypre. Le mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU) n'a jamais été autant sollicité pour fournir une aide.

La superficie brûlée enregistrée dans l'UE au cours de quatre des cinq dernières années a été supérieure à la moyenne, et l'ampleur et l'intensité des incendies de forêt augmentent². Cette évolution coïncide avec l'augmentation du réchauffement climatique, les trois dernières années ayant été les plus chaudes jamais enregistrées³. On constate également un accroissement du nombre d'incendies de très grande ampleur, ou «mégafeux», qu'il est impossible de maîtriser par des moyens traditionnels de lutte contre les incendies⁴. La probabilité de tels incendies extrêmes devrait plus que doubler d'ici la fin du siècle⁵. Si l'augmentation prévue du danger que représentent les incendies extrêmes est la plus forte dans le sud de l'Europe, les incendies de forêt touchent également de plus en plus des zones qui, par le passé, n'étaient pas considérées comme des régions exposées aux incendies, telles que la Scandinavie ou l'Europe centrale, orientale ou du nord-ouest⁶.

Les incendies de forêt constituent un défi complexe pour l'UE, susceptible de causer des dommages considérables à la société, à l'économie, à l'environnement, au climat, aux infrastructures et au patrimoine culturel de l'Europe. Les coûts humains, y compris les pertes de vies humaines et la destruction de moyens de subsistance, sont inestimables et les effets sur la santé publique découlant de la dégradation des écosystèmes et de la détérioration de la qualité de l'air sont considérables. Les incendies de forêt menacent en outre l'approvisionnement alimentaire local et ont des retombées négatives sur les revenus des agriculteurs et des sylviculteurs touchés. Selon les estimations, les dommages causés aux biens et aux infrastructures coûteraient à l'UE environ 2 500 000 000 EUR par an⁷. Réduire les risques d'incendies de forêt est de ce fait non seulement une nécessité environnementale, mais aussi un élément clé de la résilience et de la compétitivité de l'Europe, qui appelle des investissements plus importants dans le domaine de la prévention. Le renforcement de la résilience des paysages face aux incendies passe par une gestion active et durable des sols, la restauration des écosystèmes et la participation des agriculteurs, des exploitants forestiers et des communautés rurales.

¹ Un «incendie de forêt» est défini comme «un feu de végétation non maîtrisé, inhabituel ou extraordinaire, qui peut être déclenché par malveillance, par accident ou par des moyens naturels, et qui a une incidence négative sur les valeurs sociales, économiques ou environnementales», Programme des Nations unies pour l'environnement (2022). Spreading like Wildfire – The Rising Threat of Extraordinary Landscape Fires, <https://wedocs.unep.org/items/5d3e5267-17bd-4b06-9964-494dd01f7791>.

² Selon les données normalisées collectées par le système européen d'information sur les feux de forêts (EFFIS) depuis 2006.

³ <https://climate.copernicus.eu/copernicus-2025-was-third-hottest-year-record>.

⁴ Sparking firesmart policies in the EU (2028), <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/0b74e77d-f389-11e8-9982-01aa75ed71a1/language-en>.

⁵ Grünig, M., Seidl, R., & Senf, C. Increasing aridity causes larger and more severe forest fires across Europe. *Global Change Biology*, vol. 29, 2023, p. 1648-1659. <https://doi.org/10.1111/gcb.16547>.

⁶ Agence européenne pour l'environnement, <https://www.eea.europa.eu/en/analysis/publications/european-climate-risk-assessment>.

⁷ <https://discomap.eea.europa.eu/ClimatePreparedness2025/?page=Wildfires-in-Europe>.

L'augmentation des risques d'incendies de forêt dans l'UE peut s'expliquer par **trois grands facteurs: le changement climatique, l'évolution de la gestion des sols et le comportement humain.**

Le changement climatique augmente la probabilité de survenue de conditions météorologiques extrêmes: les vagues de chaleur, les longues périodes de sécheresse et la hausse des températures entraînent un assèchement des sols et de la végétation, fournissant un combustible favorable aux incendies de forêt. Ces conditions météorologiques propices aux incendies⁸ devraient s'aggraver dans toute l'Europe⁹. La **réalisation de l'objectif de neutralité climatique de l'Europe à l'horizon 2050** et le **renforcement de la résilience et de la préparation au changement climatique** sont cruciaux pour gérer les risques d'incendies de forêt.

L'évolution de la gestion des sols et la dégradation des écosystèmes naturels au cours des dernières décennies ont joué un rôle tout aussi important dans l'incidence et l'importance des incendies de forêt. Les changements socio-économiques et culturels ont entraîné un dépeuplement des zones rurales, l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles et un affaiblissement de la gestion forestière active, ce qui a conduit à une accumulation de combustible dans de vastes zones. Dans le même temps, l'expansion continue des zones urbaines au détriment des forêts et des zones sauvages a accru le risque d'incendie pour les personnes qui vivent dans ces zones.

Par ailleurs, l'**activité humaine** joue un rôle majeur dans les départs d'incendies de forêt. On estime que, dans l'UE, la proportion des incendies de forêt causés par l'activité humaine dépasse de loin celle des incendies ayant des origines naturelles et pourrait atteindre 96 %¹⁰. Outre les étincelles provenant de lignes électriques, de voies ferrées ou de feux d'artifice, la négligence, comme l'abandon de mégots de cigarette ou de cendres chaudes, et la malveillance sont fréquemment à l'origine d'incendies de forêt. Certains d'entre eux sont également déclenchés volontairement, par exemple pour modifier le statut de protection des terres et permettre d'autres utilisations des sols. Cela souligne l'importance des mesures de sensibilisation de la population et de prévention pour atténuer ces risques.

La mise en œuvre de la gestion des risques d'incendies de forêt incombe au premier chef aux États membres¹¹, aux autorités régionales et aux gestionnaires de terres, et l'UE soutient ces efforts en apportant le financement, les données et les connaissances nécessaires. Compte tenu de la diversité des paysages, des structures forestières et des conditions climatiques en Europe, la gestion des risques d'incendies de forêt doit être adaptée au niveau local et mise en œuvre au niveau le plus approprié. La présente communication reconnaît qu'une approche unique ne convient pas et elle expose des actions concrètes concernant la manière dont l'UE peut mieux soutenir et compléter les efforts de gestion des risques d'incendies de forêt à tous les niveaux. Dans le droit fil de la stratégie pour une union de la préparation¹², elle **définit une approche intégrée de la gestion des risques d'incendies de forêt** et présente des mesures

⁸ Jessica Hetzer et al. *Environ. Res. Lett.*, 2024, 19 084017 <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/ad5b09>.

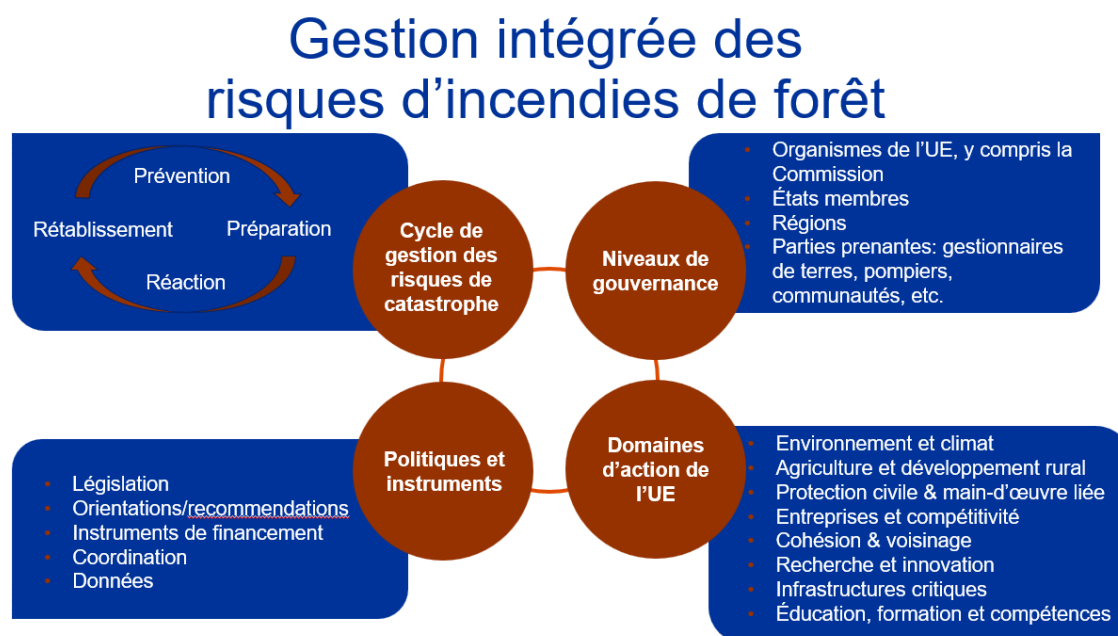
⁹ Caractérisées par des températures élevées, une faible humidité relative et des vents forts.

¹⁰ Forest Fires in Europe, Middle East and North Africa 2023, https://data.effis.emergency.copernicus.eu/effis/reports-and-publications/annual-fire-reports/Annual_Report_2023.pdf, p. 6.

¹¹ Par exemple, les mesures liées à l'aménagement et à la gestion du territoire, la protection civile ou les codes du bâtiment.

¹² JOIN(2025) 130 final.

pour soutenir sa mise en œuvre **tant au niveau de l'UE qu'au niveau national**¹³. La **gestion intégrée des risques d'incendies de forêt** aborde le risque d'incendies de forêt de manière globale, en tant que problème à long terme, dans ses dimensions écologique, sociale, culturelle et économique, en couvrant l'ensemble du cycle de gestion des risques, qui va de la prévention au rétablissement, en passant par la préparation et la réaction¹⁴.



Graphique 1: les divers composants de la gestion intégrée des risques d'incendies de forêt

La communication s'appuie sur des consultations menées avec les institutions et organes de l'UE, les États membres, des experts, des parties prenantes et le monde universitaire, et vise à renforcer la coopération avec eux afin de faire face à des risques d'incendies de forêt qui sont de plus en plus complexes.

I. Prévention des incendies de forêt par la gestion et la restauration du paysage

I.1 Façonner des paysages résilients face aux incendies

Le dépeuplement des zones rurales et la déprise agricole augmentent le risque d'affaiblissement de la gestion active des forêts et des sols, ce qui conduit à une accumulation de végétation inflammable et à la création de paysages homogènes présentant un potentiel élevé de comportement extrême du feu, en particulier en zone méditerranéenne¹⁵. Dans le même temps, les pratiques traditionnelles qui réduisent la charge de combustible (c'est-à-dire la quantité de végétation combustible) et sa continuité dans le paysage, telles que le brûlage dirigé et le pacage, la transhumance¹⁶ et d'autres types de gestion des herbages, sont sous-utilisées. La

¹³ Cette approche renforcée est intégrée dans la stratégie pour une union de la préparation, qui vise une approche plus proactive et holistique de la préparation civile, ainsi que dans le prochain cadre européen intégré pour la résilience au changement climatique.

¹⁴ Conformément au [Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe \(2015-2030\)](#).

¹⁵ EASAC (2025). Changing Wildfires: Policy Options for a Fire-literate and Fire-adapted Europe.

¹⁶ Déplacement saisonnier des personnes et de leur bétail entre les pâturages de montagne et les pâturages de plaine.

promotion de paysages plus diversifiés et d'une gestion forestière durable peut contribuer à réduire l'accumulation de végétation capable d'alimenter les incendies, à ralentir la propagation des incendies et à réduire la probabilité d'incendies de grande ampleur.

La gestion adaptative des sols et un aménagement holistique du paysage jouent donc un rôle essentiel en créant des **paysages multifonctionnels résilients face aux incendies**¹⁷. Une attention particulière doit également être accordée au milieu périurbain, où les mesures de prévention peuvent réduire considérablement les risques d'incendies de forêt.

L'UE et ses États membres doivent **favoriser des conditions de vie et de travail équitables dans des zones rurales dynamiques**, conformément à la vision pour l'agriculture et l'alimentation. Les agriculteurs, les sylviculteurs et les autres gestionnaires de terres locaux, en particulier, sont des acteurs clés dans la prévention des incendies de forêt, car ils possèdent des connaissances pratiques adaptées aux conditions environnementales et climatiques locales. Reconnaître et récompenser leur rôle est essentiel pour le maintien des zones rurales et l'entretien de la résilience à long terme des paysages.

La **politique agricole commune** (PAC) est la principale source de financement de l'UE pour la prévention terrestre des incendies de forêt. Elle soutient les interventions et les investissements en faveur d'une gestion forestière active, adaptative et durable (par exemple, les coupes d'éclaircies, la taille, la diversification des espèces), les mesures de prévention, telles que les coupe-feu, et les infrastructures de lutte contre les incendies, telles que les pistes forestières. Elle encourage la création et l'entretien d'éléments paysagers en mosaïque¹⁸, la gestion des zones sujettes à la déprise¹⁹, un pacage plus extensif²⁰ et la gestion active des herbages²¹ en tant qu'outil durable de gestion du combustible dans les paysages vulnérables. Au cours de la période de programmation 2028-2034, la Commission entend poursuivre le financement des investissements actuellement disponibles et des mesures de prévention et de restauration liées à la gestion des sols²². Il s'agit notamment d'actions agroenvironnementales et climatiques, qui visent à récompenser les agriculteurs et les exploitants forestiers pour leurs efforts positifs, en mettant particulièrement l'accent sur le soutien à la transition volontaire vers des systèmes de production plus résilients, y compris des systèmes d'élevage extensif. Est également couvert le soutien aux engagements volontaires dans les zones naturelles et semi-naturelles, en particulier les zones montagneuses et marginales. La Commission propose également de mieux cibler l'aide au revenu pour les agriculteurs dans le besoin, y compris certains types particuliers d'agriculture qui gèrent des surfaces agricoles exposées au risque de déprise.

La **stratégie de l'UE pour la bioéconomie** soutient l'utilisation durable de la biomasse, y compris dans les régions exposées aux incendies, grâce au développement de chaînes de valeur biosourcées. Le renforcement de ces chaînes de valeur peut contribuer à mobiliser la biomasse

¹⁷ Pour en savoir plus sur les actions futures en faveur de paysages résilients face au changement climatique, voir la section V.

¹⁸ Tels que les vignobles, les vergers et l'agroforesterie.

¹⁹ Telles qu'une aide ciblée au revenu et des paiements pour des contraintes naturelles ou autrement spécifiques au lieu.

²⁰ <https://civil-protection-knowledge-network.europa.eu/stories/value-grazing-wildfire-prevention-tool>.

²¹ Voir le rôle des instruments de la PAC dans la gestion des herbages dans la [note d'information sur les herbages](#).

²² Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 [COM(2025) 565 final].

sous-utilisée, ce qui réduit les risques d'incendie tout en créant de nouvelles perspectives économiques pour les régions rurales.

Le pacage en tant que bonne pratique pour réduire les risques d'incendies de forêt

Le réseau andalou des zones de pacage coupe-feu (RAPCA), géré par le gouvernement régional d'Andalousie (Espagne), est un régime de paiement bien établi pour la prévention des incendies de forêt grâce au recours au pacage dirigé (principalement des ovins et des caprins) dans des coupe-feu sélectionnés de manière stratégique dans les forêts. Actuellement, le RAPCA couvre plus de 5 000 hectares de forêts publiques au moyen de contrats conclus entre des bergers et des agences locales de l'environnement ou de l'eau et est complété par un financement de la PAC.

I.2 Gestion des risques d'incendie de forêt par la protection et la restauration de la nature

Les activités de protection et de restauration de la nature font partie intégrante de la gestion des risques d'incendies de forêt, car elles renforcent la résilience et la santé des écosystèmes, en atténuant le risque et les effets d'événements extrêmes. Les solutions fondées sur la nature qui sont adaptées aux spécificités des régions biogéographiques et résilientes face aux conditions climatiques futures jouent un rôle crucial²³.

Restauration des forêts pour améliorer la résilience face aux incendies de forêt

Le projet LIFE GOPROFOR MED a recensé des interventions dans des habitats méditerranéens protégés qui permettent de réaliser simultanément les objectifs de conservation de la biodiversité et ceux de réduction des risques d'incendies de forêt. À titre d'exemple, encourager la structuration des stations en groupes peut contribuer à réduire le risque d'incendies de houppiers en cassant la continuité verticale et horizontale de la végétation. Dans le même temps, la promotion de diverses espèces d'arbres, en particulier les feuillus indigènes résilients face aux incendies, peut réduire l'inflammabilité globale et favoriser le rétablissement après un incendie.

Il est essentiel, et possible, de définir des objectifs et des mesures de conservation de la biodiversité qui soient compatibles avec les objectifs de gestion des risques d'incendies de forêt, et inversement. La Commission **publiera donc un document d'orientation sur Natura 2000 et le changement climatique** afin de promouvoir des mesures de réduction du combustible fondées sur les écosystèmes qui soient compatibles avec les objectifs de conservation des sites, et elle invite les États membres à s'appuyer sur ces orientations.

Les États membres peuvent également utiliser leurs plans nationaux de restauration au titre du **règlement relatif à la restauration de la nature**²⁴ pour combiner les objectifs en matière de biodiversité et la gestion des risques d'incendies de forêt. Les risques de feux de forêt doivent être pris en considération lors de la planification et de la mise en place des mesures de restauration nécessaires et lors de la fixation de niveaux satisfaisants pour les indicateurs de biodiversité des forêts.

Dans les écosystèmes forestiers, il est important de promouvoir la gestion forestière durable et la diversité des structures forestières, dans la mesure du possible, y compris le recours à des

²³ <https://www.eea.europa.eu/fr/analysis/publications/nature-based-solutions-for-fire-resilient-european-forests>

²⁴ Règlement (UE) 2024/1991 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2024 relatif à la restauration de la nature et modifiant le règlement (UE) 2022/869.

solutions de substitution aux plantations en peuplement pur d'espèces hautement inflammables, conformément aux critères de gestion forestière durable définis par Forest Europe. Lorsqu'il y a lieu, la Commission encouragera **l'adoption des lignes directrices existantes sur une gestion forestière plus proche de la nature** et concernant le boisement et le reboisement respectueux de la biodiversité²⁵, en mettant l'accent sur la région méditerranéenne et sur les synergies avec les objectifs du règlement relatif à la restauration de la nature.

La **stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau**²⁶ soutient la création de paysages résilients dans le domaine de l'eau qui servent d'éponges en retenant l'eau. La restauration des zones humides, des tourbières, des rivières et des plaines inondables créera des coupe-feu naturels et contribuera à stabiliser les cycles hydrologiques dans le paysage, réduisant ainsi la sécheresse et le déficit de pression de vapeur, qui sont des facteurs de risque d'incendies de forêt par la dessiccation et la mortalité des végétaux. La stratégie s'attaque également aux infrastructures hydriques vieillissantes et défaillantes dans de nombreux États membres.

Mesures de soutien à la gestion et à la restauration du paysage

La Commission entend

Soutenir le **partage de connaissances sur les techniques**, procédures, réglementations et compétences **en matière de brûlage dirigé** entre les experts au niveau de l'UE au moyen du réseau de connaissances du MPCU.

Promouvoir le pacage, la sylviculture et l'agroforesterie dans le cadre de la future **stratégie en matière d'élevage** afin de réduire les risques d'incendies de forêt.

Recueillir les **bonnes pratiques relatives à la gestion durable du combustible végétal**²⁷ et promouvoir leur **diffusion** sur des plateformes pertinentes.

Apporter **un soutien technique aux États membres pour intégrer les considérations relatives aux risques d'incendies de forêt dans leurs plans nationaux de restauration** tout au long de 2026 et 2027.

Les États membres sont encouragés à

Envisager d'aborder dans les groupes opérationnels le sujet des incendies de forêt, conformément à leurs plans stratégiques relevant de la PAC, dans leurs appels à propositions pour les **partenariats européens d'innovation** (PEI-AGRI).

Intégrer la prévention des risques d'incendies de forêt et la résilience face à ceux-ci dans les **plans nationaux de restauration** et les politiques de conservation, et inversement.

²⁵ <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/1c4561c7-7c54-11ee-99ba-01aa75ed71a1/language-fr>.

²⁶ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau.

²⁷ Sur la base du rapport de la Commission de 2021 intitulé «Prévention au sol des feux non contrôlés» <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/4e6cc1f1-8b8a-11eb-b85c-01aa75ed71a1>.

Envisager des mesures spécifiques pour restaurer **les zones humides, les tourbières, les rivières et les plaines inondables**, conformément aux recommandations de la Commission pour la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau²⁸, y compris les futures **orientations de la Commission sur les plans de gestion de la sécheresse**.

Élaborer des **lignes directrices et des outils de gestion du combustible adaptés au niveau local**, en associant les partenaires sociaux et les autorités locales.

II. Renforcer la préparation grâce à l'amélioration des données et de la recherche

La surveillance des incendies de forêt et l'évaluation des risques qu'ils représentent dans l'UE restent confrontées à des difficultés, ce qui limite l'efficacité de la prévention, de la préparation et de la réaction. Des **lacunes** persistent **dans les évaluations des risques**, sur les plans de la cohérence, de la couverture de zone géographique et de population, ainsi que de l'intégration transfrontalière, en raison de la disponibilité limitée de données de qualité. De nombreux États membres s'appuient sur des **cartes des dangers obsolètes**²⁹. En outre, étant donné que les risques d'effets en cascade provoqués par les incendies de forêt, tels que les glissements de terrain, la pollution atmosphérique ou l'érosion des sols, ne sont pas pris en compte dans les évaluations des risques, les autorités sont moins en mesure d'anticiper les scénarios à plusieurs aléas. En ce qui concerne les prévisions à court terme, une **modélisation sous-optimale de l'évolution du comportement du feu** entrave l'efficacité des efforts de réaction.

Au moyen de son instrument d'appui technique³⁰, la Commission aide déjà plusieurs États membres à élaborer des méthodes d'évaluation des risques d'incendies de forêt et fournit des modules de formation en ligne sur la cartographie des risques d'incendie et les outils d'analyse spatiale. Les actions futures accorderont la priorité au renforcement des capacités paneuropéennes en **mettant en place des évaluations régulières et normalisées des risques d'incendies de forêt** dans le cadre des scénarios climatiques actuels et futurs. Dans le même temps, la Commission encourage l'utilisation de **Destination Terre**, de jumeaux numériques et d'autres plateformes pour simuler les risques d'incendies de forêt au moyen de données intégrées et de modèles à haute résolution alimentés par des supercalculateurs. De plus, pour certifier le stockage de carbone dans les sols au titre du règlement sur les absorptions de carbone et l'agrostockage du carbone, la Commission fournira des **jeux de données harmonisés pour évaluer les risques de perturbations naturelles**.

Les capacités de l'UE en matière de surveillance des incendies de forêt fournissent des données essentielles et continuent d'évoluer. Le **système européen d'information sur les feux de forêt (EFFIS)**³¹, une composante du service Copernicus de gestion des urgences (CEMS), offre un service de cartographie gratuit aux gestionnaires des situations d'urgence pour détecter, cartographier et évaluer les incendies de forêt et leurs incidences. Le service à la demande du

²⁸ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=COM:2025:2:FIN>.

²⁹ Cour des comptes européenne. *Rapport spécial n° 16/2025 - Financement de l'UE pour lutter contre les incendies de forêt*.

³⁰ https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/technical-support-instrument/technical-support-instrument-tsi_fr.

³¹ <https://forest-fire.emergency.copernicus.eu/>.

CEMS met également à disposition des évaluations rapides à très haute résolution au cours des phases de réaction et de rétablissement. Afin d'améliorer encore les capacités de suivi, il est essentiel de renforcer l'autonomie et l'interopérabilité de ces services. L'EFFIS s'appuiera sur des données satellitaires européennes³² afin de réduire la dépendance à l'égard d'autres programmes et préparera le terrain pour intégrer des données provenant d'agences spatiales internationales partenaires (par exemple, la mission GardeFeu du Canada).

Afin de combler les lacunes existantes, les États membres doivent encore **améliorer leurs systèmes d'alerte précoce**, leurs capacités de **surveillance des incendies et de modélisation du comportement du feu**, ainsi que leur **cadre d'évaluation des risques d'incendies de forêt**, notamment en recourant à la cartographie de la végétation à haute résolution. Ces outils doivent s'accompagner d'un **renforcement des capacités à utiliser les données disponibles** et à les intégrer dans la prise de décision fondée sur des données probantes. La Commission soutiendra les États membres dans ces efforts en améliorant les outils d'alerte précoce et en fournissant une **modélisation normalisée des risques d'incendies de forêt à l'échelle paneuropéenne** dans l'EFFIS.

Le renforcement des technologies européennes d'observation et de prévision des incendies, par exemple au moyen de plateformes d'intelligence géospatiale et de systèmes fondés sur l'IA, peut soutenir la gestion intégrée des risques d'incendies de forêt et la compétitivité industrielle de l'UE par l'intermédiaire d'Horizon Europe et des services Copernicus.

Mesures pour renforcer la préparation grâce à l'amélioration des données et de la recherche

La Commission entend

Poursuivre le développement de l'EFFIS afin d'améliorer ses outils d'alerte précoce et de surveillance et élaborer une feuille de route pour la production de cartes des combustibles régulièrement mises à jour dans toute l'Europe en 2026 et développer, d'ici à 2027, des capacités permettant de produire une **modélisation normalisée des risques d'incendies de forêt à l'échelle paneuropéenne**, recenser les stratégies de gestion et les bonnes pratiques qui réduisent les risques d'incendie et renforcent la résilience des paysages en milieu périurbain.

Étudier les **possibilités d'un soutien futur à la recherche et à l'innovation** en vue d'une gestion intégrée des risques d'incendies de forêt dans l'agriculture, la sylviculture et les zones rurales dans le cadre d'Horizon Europe, notamment le partenariat proposé «Forêt et sylviculture pour un avenir durable» et un éventuel appel concernant la biodiversité en 2026-2027.

Promouvoir l'adoption de mesures innovantes de prévention au sol des incendies de forêt, notamment des solutions fondées sur la nature, et, à cette fin, **présenter d'ici à 2027 des pratiques efficaces en matière d'agriculture durable et de gestion forestière durable** qui ont été démontrées avec succès dans le cadre de divers projets financés par l'UE.

³² Provenant, par exemple, de la mission Sentinel-3 de Copernicus et des satellites Météosat de troisième génération en orbite géostationnaire.

Fournir des **lignes directrices actualisées en matière d'évaluation des risques** tenant compte de la gestion intégrée des risques d'incendies de forêt pour les rapports réguliers des États membres à la Commission³³ d'ici à 2027.

Les États membres sont encouragés à

Participer au développement et à la promotion de Destination Terre pour la protection civile et la préparation, par exemple en exposant des cas d'utilisation pilote pour la modélisation et la prospective des risques d'incendies de forêt en fonction de besoins supplémentaires du MPCU.

Utiliser systématiquement les outils et données au niveau de l'UE (par exemple, les services Copernicus et l'EFFIS) pour étayer la gestion des risques d'incendies de forêt fondée sur des données probantes ainsi que leurs décisions de financement de projets.

Mettre à jour les évaluations des risques d'incendies de forêt et utiliser des analyses améliorées du comportement du feu pour désigner les zones prioritaires en matière de prévention et de préparation.

Développer des capacités d'analyse du comportement des incendies de forêt³⁴ et des systèmes d'aide à la décision consacrés à la gestion des risques d'incendies de forêt.

III. Sensibilisation et préparation de la population

III.1 Sensibilisation aux risques d'incendies de forêt

Afin de réduire le risque d'incendies de forêt causés par l'activité humaine, la population devrait adapter son comportement face à l'accroissement du danger d'incendie. À cet égard, donner au public accès aux données sur les risques d'incendies peut accroître la prise de conscience et stimuler les efforts de prévention. La **communication en matière de risques** doit être accessible à tous et tenir compte des facteurs psychologiques, sociaux, culturels et politiques qui influencent la manière dont les personnes comprennent les risques, les perçoivent et y réagissent. Il est essentiel d'inclure tous les pans de la société afin de sensibiliser les différents groupes de parties prenantes en tenant compte de leurs besoins et de leurs difficultés spécifiques. Pour ce faire, la Commission a publié un aperçu des initiatives de sensibilisation et de communication sur les risques d'incendies de forêt dans l'UE et au-delà³⁵.

La sensibilisation aux incendies de forêt devrait être une priorité tant dans le secteur du tourisme que dans les communautés locales. Les organisations de gestion de destination, les collectivités locales et régionales, la société civile et le secteur privé peuvent contribuer à cette sensibilisation tout en préservant le tourisme dans ces zones. La future **stratégie de l'Union pour un tourisme durable** contribuera à cette action.

³³ Établissement de rapports au titre de la décision n° 1313/2013/UE.

³⁴ Deux projets financés par l'UE ont analysé le comportement d'incendies de forêt extrêmes: le projet "UCPM EWED - Extreme Wildfire Events Data Hub for Improved Decision Making", <https://civil-protection-knowledge-network.europa.eu/projects/ewed>, et l'action COST "NERO - European Network on Extreme Fire Behaviour", <https://www.cost.eu/nero-extreme-fire-behaviour/>.

³⁵ [Wildfire risk awareness good practice note.pdf](#)

III.2 Accroître la préparation aux incendies de forêt

Les récentes saisons des feux ont montré que de nombreuses régions de l'UE et de son voisinage doivent intensifier la préparation du public et la diffusion des connaissances sur la manière de réduire la propagation des incendies de forêt et d'évacuer ou d'abriter les populations. À mesure que les **zones exposées aux incendies s'étendent**, un plus grand nombre de communautés locales seront confrontées à des risques importants d'incendies de forêt. Les considérations relatives à l'égalité doivent être intégrées dans l'ensemble de la préparation aux incendies de forêt, conformément au cadre que constitue l'union de l'égalité³⁶. Plus précisément, les personnes qui vivent dans des zones rurales et les personnes en situation de vulnérabilité peuvent être confrontées à des risques accrus d'incendies de forêt, à un accès limité aux ressources permettant la gestion active des sols, à un manque d'accès aux alertes précoces et aux informations en cas d'urgence ou à des infrastructures adéquates pour évacuer en toute sécurité.

La préparation aux incendies de forêt devrait être améliorée en renforçant la collaboration et les approches participatives avec les communautés, y compris les agriculteurs, les sylviculteurs et les propriétaires fonciers privés.

Portugal: «Village sûr, population en sécurité»³⁷

Les incendies ruraux de grande ampleur qui se sont produits au Portugal continental au cours de l'été 2017 ont conduit à un appel à agir en matière de préparation et de sensibilisation. C'est ainsi que le programme «Village sûr, population en sécurité» est né, avec pour objectifs de mettre en place des mesures structurelles pour protéger les personnes et les biens, en particulier en milieu périurbain (par exemple, des lieux de refuge), et d'entraîner des actions de sensibilisation concernant les comportements à risque et les mesures d'autoprotection, soutenues par des exercices d'évacuation.

La chaleur extrême, la sécheresse et les défaillances d'infrastructures en cascade peuvent augmenter la probabilité et aggraver les conséquences **des feux urbains et industriels**. La lutte contre les risques d'incendies de forêt en **milieu périurbain** est particulièrement importante compte tenu du risque que ces derniers font courir pour les vies humaines, les biens et les infrastructures. Ces risques peuvent être aggravés par une prise en compte insuffisante du risque d'incendies de forêt dans les codes de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme ou du bâtiment. La communication de la Commission et la proposition de recommandation du Conseil sur **le nouveau Bauhaus européen**³⁸ suggèrent d'intégrer les incendies de forêt ainsi que la prévention et la préparation dans la conception de l'espace et les modules de formation connexes afin de renforcer la résilience des quartiers et des communautés face aux catastrophes amenées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement. L'**académie du nouveau Bauhaus européen** peut également servir d'outil pour la formation et le développement durable des entreprises dans ce domaine.

Une **approche communautaire de la résilience face aux incendies de forêt** peut aider les populations et les entreprises en milieu périurbain à améliorer leur préparation aux incendies de forêt et à réduire les risques en prenant des mesures actives autour de leurs bâtiments, par exemple en rendant ceux-ci résistants au feu, en nettoyant les environs et en disposant d'un plan d'évacuation d'urgence, qui tienne également compte des besoins d'accessibilité des

³⁶ [Égalité et inclusion:actions clés - Commission européenne](#)

³⁷ <https://civil-protection-knowledge-network.europa.eu/stories/safe-village-safe-people-working-local-community>.

³⁸ https://build-up.ec.europa.eu/system/files/2026-01/j7Gunh8FW7_08_01_2026_103501.pdf.

personnes handicapées et des personnes âgées. Les programmes encourageant la participation³⁹ aident les citoyens et les entreprises à évaluer les niveaux de risque et à prendre les mesures appropriées. Une communauté mobilisée est également essentielle au maintien de l'engagement fort des **pompiers volontaires**, qui sont les premiers intervenants dans de nombreux pays européens.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de la **stratégie pour une union de la préparation**, la Commission travaille à l'élaboration d'une approche intégrée «tous risques» de la préparation de la population, intégrant les incendies de forêt. Sont couvertes des actions visant i) à améliorer les systèmes d'alerte précoce, ii) à accroître la sensibilisation aux risques et aux menaces, iii) à élaborer des lignes directrices pour faire en sorte que la population soit autosuffisante pendant au moins 72 heures, iv) à inclure la préparation dans la formation du personnel éducatif et v) à promouvoir la préparation dans les programmes de l'UE en faveur de la jeunesse⁴⁰. En outre, le MPCU permet de financer des projets stratégiques visant à promouvoir une «culture de la préparation»⁴¹.

L'**éducation aux incendies de forêt** adaptée au risque local de tels incendies peut passer par un large éventail d'outils visant à mobiliser le public, au nombre desquels des mesures spécifiques ciblant les enfants et les jeunes, à sensibiliser au risque d'incendies de forêt et à favoriser la prévention, par exemple au moyen de jeux sérieux⁴². Des sociétés résilientes devraient également être armées contre les effets de la **désinformation** en lien avec les catastrophes et les incendies de forêt.

Mesures visant à améliorer la sensibilisation et la préparation de la population

La Commission entend

Continuer à promouvoir et à diffuser les **bonnes pratiques en matière de sensibilisation aux risques d'incendies de forêt et la participation des communautés**, par exemple par l'intermédiaire du réseau de connaissances du MPCU, notamment en **élaborant une boîte à outils pour le renforcement de la résilience en milieu périurbain** d'ici à 2027.

Soutenir le lancement d'un **échange paneuropéen de jeunes pompiers** dans le cadre du MPCU d'ici à 2027 afin de poursuivre le développement d'une culture de la préparation européenne commune.

Continuer à promouvoir, en collaboration avec les États membres, les **possibilités de volontariat et d'échange** dans le domaine de la préparation au moyen des programmes «Corps européen de solidarité» et Erasmus+.

³⁹ Le projet FIREPRIME de l'UE a abouti à la création d'une application qui offre aux habitants de milieux périurbains un outil pour comprendre les risques et évaluer la vulnérabilité de leurs habitations aux incendies de forêt, <https://civil-protection-knowledge-network.europa.eu/projects/fireprime>.

⁴⁰ En s'adressant à la fois aux organisations de jeunesse et aux volontaires par l'intermédiaire du programme «Corps européen de solidarité» ainsi que des programmes intraeuropéens de mobilité et de partage des connaissances destinés aux écoles et aux établissements de formation, en particulier le programme Erasmus+.

⁴¹ Le projet «Empower-Citizens» (<https://civil-protection-knowledge-network.europa.eu/projects/empower-citizens>) intégrera l'expérience des citoyens dans le processus d'élaboration et de révision des plans de préparation et associera activement le public aux activités de préparation.

⁴² Le projet «SparklePlay» (<https://civil-protection-knowledge-network.europa.eu/projects/sparklefire>) permettra de concevoir une série de jeux sérieux visant à mieux faire comprendre les risques d'incendies de forêt et à développer une culture de la prévention et de la préparation parmi les utilisateurs finaux.

Dialoguer avec les citoyens⁴³ dans le cadre du **débat en ligne sur l'état de préparation** lancé sur la plateforme de participation des citoyens et du panel de citoyens européens consacré à ce sujet, qui délibérera et formulera des recommandations d'ici à 2027.

Les États membres sont encouragés à

Étudier plus avant les causes des incendies afin de mieux comprendre les causes des départs de feu et le rôle de la population dans celles-ci.

Sensibiliser les agriculteurs et les sylviculteurs aux risques de départs de feu et les associer à l'élaboration et à l'utilisation d'outils de détection précoce des incendies.

Étudier la possibilité d'outils de sensibilisation innovants ciblant les enfants et les **jeunes** (par exemple, des jeux éducatifs, des **campagnes sur les médias sociaux**, l'intégration de sujets liés à la préparation dans les programmes scolaires et les programmes de formation pour les éducateurs), notamment par l'intermédiaire de la plateforme européenne pour l'éducation scolaire, du portail européen de la jeunesse et du portail d'apprentissage.

Intensifier la collaboration entre les acteurs du tourisme, les agriculteurs et les sylviculteurs, les autorités locales et les experts en sécurité incendie afin de sensibiliser davantage les visiteurs aux risques, conformément aux priorités de la future stratégie de l'UE pour un tourisme durable.

Soutenir la continuité des activités en promouvant la formation pour les petites et moyennes entreprises (PME) ou une aide financière ciblée **après les catastrophes et veiller à ce que les compagnies d'assurance versent rapidement les indemnités dues** afin d'améliorer le redressement des entreprises après des incendies de forêt.

Faire en sorte que les informations et les outils destinés au public soient **accessibles aux personnes handicapées, aux personnes confrontées à la discrimination, à la pauvreté et/ou à l'exclusion sociale, et aux personnes âgées**.

Intégrer les considérations relatives aux risques d'incendies de forêt dans les normes de construction et les décisions en matière d'aménagement du territoire conformément au **nouveau Bauhaus européen**.

IV. Appui à une réaction coordonnée

Étant donné que les incendies de forêt deviennent de plus en plus fréquents et difficiles à maîtriser et à éteindre, il convient d'améliorer les techniques de lutte contre ceux-ci, ainsi que les capacités d'analyse. Certaines régions, en particulier celles qui ne sont pas encore exposées aux incendies de forêt, **manquent de pompiers et d'experts qualifiés**⁴⁴. Les pompiers ont besoin d'une protection, d'équipements, d'une formation et de moyens adéquats, conformes aux normes de sécurité et de santé au travail⁴⁵.

⁴³ https://citizens.ec.europa.eu/online-debate-preparedness_fr.

⁴⁴ <https://www.epsu.org/article/firefighters-continue-face-workforce-challenge>
<https://www.etuc.org/en/pressrelease/firefighters-cut-12-eu-countries-despite-rising-climate-risk>
[https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/w/ddn-20250826-1#:~:text=%C2%A9%20Prath/Shutterstock.com,2022%20\(%E2%82%AC37.4%20billion\)](https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/w/ddn-20250826-1#:~:text=%C2%A9%20Prath/Shutterstock.com,2022%20(%E2%82%AC37.4%20billion)).

⁴⁵ Directive 89/391/CEE du Conseil, du 12 juin 1989, concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=celex:31989L0391>.

Chaque année, des pompiers professionnels et volontaires mettent leur vie en danger pour protéger la population, fournissant ainsi un service inestimable. Dans le cadre de l'initiative sur la transférabilité des compétences au titre de l'**union des compétences**⁴⁶, il est prévu de s'attaquer aux obstacles et aux charges qui freinent la libre circulation des travailleurs et qui sont liés aux qualifications et aux compétences au sein de l'UE, ce qui profitera à tous les travailleurs mobiles, y compris les pompiers.

La nature dangereuse de la lutte contre les incendies expose les pompiers à **divers risques pour la santé**, qui peuvent être atténués au moyen d'une formation adéquate, d'équipements de protection appropriés et d'un soutien accessible en matière de santé, entre autres. Il convient de recueillir des données pour améliorer la compréhension des effets à long terme sur la santé associés aux activités de lutte contre les incendies. Au cours de la période de programmation 2021-2027, les États membres et les régions peuvent utiliser les **fonds de la politique de cohésion** pour l'achat d'équipements destinés aux unités de protection civile. Les possibilités de formation et de perfectionnement professionnel peuvent faire l'objet d'un financement de l'UE au titre du Fonds social européen plus⁴⁷.

Afin de renforcer les capacités des équipes locales de lutte contre les incendies, la Commission soutient depuis 2022 le **prépositionnement volontaire de pompiers des États membres et des États participant au MPCU**⁴⁸ dans les zones présentant un risque extrême d'incendie. Grâce à cela, une aide est rapidement disponible dès qu'un incendie se déclare. L'initiative donne également aux équipes de lutte contre les incendies la possibilité de combattre des types nouveaux et différents d'incendies de forêt et d'apprendre de nouvelles techniques. En outre, le partage des connaissances et de l'expérience renforce la confiance entre les pompiers de l'UE et des États participant au MPCU. Pour les pays qui reçoivent des équipes prépositionnées, l'initiative se traduit par un soutien supplémentaire, une meilleure interopérabilité et des capacités accrues d'accueil de pompiers d'autres pays.

La Commission soutient et encourage les **échanges d'experts** à des fins d'apprentissage mutuel entre les États membres de l'UE et les États participant au MPCU. Ces échanges permettent de bénéficier d'une aide efficace, récurrente et bien établie pour évaluer les lacunes potentielles et mettre en œuvre de nouvelles mesures. La Commission soutiendra la création d'une **plateforme européenne de lutte contre les incendies à Chypre, qui comprendra un centre d'excellence** axé sur le renforcement des capacités, la formation, les exercices et la préparation saisonnière et s'appuyant sur l'expertise technique, les ressources et les projets⁴⁹ de l'UE et des pays du voisinage méridional.

En raison de l'évolution de la nature des incendies de forêt, leur ampleur et leur gravité sont de plus en plus difficiles à prévoir. Outre les systèmes d'alerte précoce et d'information (comme l'EFFIS), le **partenariat scientifique européen sur les risques naturels** (ARISTOTLE-ENHSP) fournit un soutien scientifique 24 heures sur 24 et sept jours sur sept au centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC) de l'UE et au MPCU. L'**intégration systématique d'analystes du comportement du feu dans les structures de réaction**

⁴⁶ COM(2025) 90 final du 5.3.2025.

⁴⁷ <https://european-social-fund-plus.ec.europa.eu/fr>.

⁴⁸ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Norvège, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.

⁴⁹ Tels que le MPCU, les fonds de cohésion et le programme pour la prévention, la préparation et la réaction aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine dans les pays du voisinage méridional de l'UE (PPRD Méditerranée).

opérationnelle reste inégale d'un État membre à l'autre. Le développement de cette expertise pourrait contribuer à combler cette lacune lors d'incendies de forêt de grande ampleur. La Commission a donc mis en place une **équipe spécifique d'appui en matière de lutte contre les incendies de forêt** au sein du centre de coordination de la réaction d'urgence.

Pour fournir des moyens supplémentaires, l'UE finance la disponibilité à tout moment d'une flotte de lutte contre les incendies, qui est constamment renforcée chaque année. À cette fin, la Commission lance des **appels annuels pour la transition vers rescEU**⁵⁰, qui s'accompagnent d'ateliers de lutte aérienne contre les incendies axés sur les procédures européennes communes visant à améliorer l'efficacité et la sécurité des opérations.

En outre, **les moyens mis à disposition dans le cadre de la transition vers rescEU ont été doublés en 2023 pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des incendies**. Pour la future flotte rescEU, des subventions ont été octroyées à six États membres en vue de l'acquisition de douze avions amphibies moyens, qui seront disponibles progressivement à partir de 2028, et à trois États membres pour l'achat de cinq hélicoptères. La Commission entretient également des contacts avec des programmes aéronautiques européens qui favorisent l'autonomie stratégique de l'Europe et la compétitivité de l'industrie aérospatiale européenne.

Ces prochaines années, il sera important de **maintenir le niveau d'ambition actuel dans le cadre de la transition vers rescEU** jusqu'à ce que l'ensemble de la flotte rescEU soit opérationnelle. Parallèlement, il conviendrait qu'il soit possible d'acquérir des aéronefs supplémentaires (y compris des hélicoptères) au cours des années à venir.

Mesures d'appui à une réaction coordonnée

La Commission entend

Évaluer, jusqu'en 2028, en étroite coordination avec les États membres, les **besoins futurs de l'UE dans le domaine de la lutte aérienne contre les incendies** afin de renforcer les capacités et la résilience de l'UE, le résultat de cette évaluation devant servir de base à l'acquisition éventuelle de moyens rescEU supplémentaires dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP). Évaluer et **encourager le développement de technologies innovantes basées dans l'UE** qui contribuent à l'autonomie stratégique de cette dernière pour ce qui est des capacités de prévention et de détection des incendies de forêt et de réaction à ceux-ci, notamment en soutenant les start-up et les entreprises établies tout au long de leur parcours d'investissement.

Renforcer les **échanges d'experts** en matière de gestion intégrée des risques d'incendies de forêt dans le cadre du MPCU au moyen d'un **mécanisme de jumelage** en 2027.

Encourager le **prépositionnement d'équipes de lutte contre les incendies** plus nombreuses dans les pays où le risque d'incendie est extrême.

Mettre en place une **plateforme européenne de lutte contre les incendies à Chypre**, qui comprendra un centre d'excellence.

⁵⁰ <https://civil-protection-knowledge-network.europa.eu/news/prolongation-resceu-transition-adopted>.

Lancer, d'ici à 2028, une étude visant à promouvoir la **surveillance de l'exposition des pompiers aux incendies de forêt et des éventuelles incidences sur la santé qui en résultent.**

Poursuivre le développement de ses outils d'analyse, y compris en ce qui concerne la **modélisation des incendies de forêt assistée par l'IA et les outils d'aide à la décision fondés sur l'IA**, et encourager **l'intégration d'analystes du comportement du feu** dans les opérations de lutte contre les incendies de forêt pour aider les États membres.

Les États membres sont encouragés à

Partager activement les bonnes pratiques et les enseignements tirés, ce qui pourrait être facilité par des réunions annuelles sur les enseignements tirés concernant les incendies de forêt organisées par la Commission dans le cadre du MPCU.

Tirer parti des prépositionnements ou des échanges d'experts pour permettre l'échange de bonnes pratiques.

Recueillir des données pertinentes sur le personnel de lutte contre les incendies et évaluer les besoins potentiels, en tenant dûment compte de la nature saisonnière des activités de lutte contre les incendies, en vue de garantir la disponibilité d'effectifs en nombre approprié et bien préparés.

Offrir aux pompiers des conditions de travail sûres et tenables, en prenant les mesures nécessaires pour assurer un niveau élevé de protection de leur santé et de leur sécurité, notamment par une formation adéquate, la fourniture d'équipements de protection appropriés et un soutien accessible en matière de santé.

Renforcer la coordination entre les différents niveaux de gouvernance en vue d'une **appréciation optimale de la situation** en cas d'extrême urgence.

Garantir la disponibilité de moyens aériens suffisants, notamment en utilisant les fonds pertinents de l'UE.

Affecter des **moyens de lutte contre les incendies de forêt à la réserve européenne de protection civile**, notamment pour combler les lacunes recensées en ce qui concerne les **hélicoptères de lutte contre les incendies**.

Améliorer l'**interopérabilité des équipements de lutte contre les incendies**.

V. Rétablissement post-incendie

V.I Soutien au rétablissement post-incendie

Les activités de rétablissement post-incendie doivent faire en sorte que les écosystèmes et les communautés restaurés soient résilients à l'avenir, conformément au principe consistant à «reconstruire en mieux». La prévention des incendies à répétition est essentielle pour éviter la dégradation des écosystèmes à long terme, y compris l'érosion des sols, la perte de biodiversité et la réduction de la capacité de stockage du carbone. La Commission aidera les gestionnaires de terres et les propriétaires fonciers en élaborant, dans le courant de l'année, des **orientations sur les paysages résilients face au changement climatique**, qui se concentreront sur tous les

aspects du cycle de réduction des risques de catastrophe, y compris la prévention, l'atténuation, la restauration, le rétablissement post-incendie et l'apprentissage.

Les incendies de forêt de haute intensité altèrent les propriétés physiques et chimiques des couches superficielles du sol, réduisant l'infiltration d'eau et la protection du couvert végétal, ce qui aggrave l'érosion des sols. Après un incendie, il est donc crucial de gérer les terres de manière à favoriser la couverture végétale et à empêcher un ruissellement excessif. À cette fin, l'EFFIS et l'Observatoire des sols de l'UE mettent actuellement au point un module spécifique pour surveiller le rétablissement de la végétation et l'érosion des sols à plus long terme après les incendies⁵¹.

Par ailleurs, un financement spécifique de l'UE est nécessaire pour le rétablissement et la restauration des zones touchées. Dans le cadre de la PAC actuelle ainsi que de la proposition relative au futur CFP⁵², un soutien est disponible pour réaliser des investissements visant à restaurer le potentiel des forêts et des terres agricoles après des catastrophes naturelles ou des phénomènes climatiques défavorables. De même, au cours de la période de programmation actuelle, 14 600 000 000 EUR sont affectés, au titre de la politique de cohésion, à l'adaptation au changement climatique et à la gestion des risques de catastrophe, qui peuvent également englober la restauration des écosystèmes et les interventions fondées sur la nature après les incendies de forêt. En outre, au titre de cette même politique, un **mécanisme**⁵³ a permis aux États membres de mobiliser rapidement des fonds pour répondre à des besoins de restauration consécutifs à une catastrophe en 2024 et 2025. Enfin, le Fonds de solidarité de l'UE apporte un soutien aux États membres et aux pays en voie d'adhésion **pour leur permettre de se rétablir après de graves catastrophes naturelles**. Ce financement du rétablissement devrait être complété par un financement privé, y compris une couverture d'assurance pour les risques d'incendies de forêt, dont la souscription pourrait être encouragée.

V.2 Exploitation des données relatives aux incidences des incendies de forêt

Compte tenu du caractère incomplet des informations concernant les décès liés aux incendies de forêt, les pertes de bâtiments, les coûts environnementaux et sanitaires et les incidences sur l'agriculture et les écosystèmes forestiers, nous ne sommes pas en mesure d'**évaluer avec précision les coûts réels des incendies de forêt**. Cette situation pourrait conduire à une sous-estimation des risques dans les décisions budgétaires ou entraîner un risque de sous-assurance contre les risques d'incendies de forêt. Dès lors, il convient d'améliorer et d'harmoniser les **méthodes d'évaluation des pertes économiques** en s'appuyant sur des outils existants tels que le centre de données sur les risques⁵⁴. Il y a lieu d'aider les États membres à **évaluer les décès et les incidences économiques** des incendies de forêt au moyen de méthodes harmonisées. Ces **données devraient ensuite être utilisées pour de futures évaluations des risques**.

⁵¹ Vieira, D.C.S., Borrelli, P., Scarpa, S. et al., «Global estimation of post-fire soil erosion», *Nat. Geosci.* vol. 19, 2026, p. 59-67, <https://doi.org/10.1038/s41561-025-01876-0>.

⁵² Proposition de règlement établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034.

⁵³ Le règlement relatif au soutien régional d'urgence à la reconstruction (RESTORE), modifiant le règlement (UE) 2021/1058 et le règlement (UE) 2021/1057, s'applique aux catastrophes naturelles survenues entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2025.

⁵⁴ <https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/risk-data-hub/#/>.

Afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques en matière de **budgétisation du coût des catastrophes**, la Commission a publié un rapport⁵⁵ qui décrit les méthodes possibles et une approche progressive pour la réalisation des évaluations. Elle a également introduit de nouvelles exigences en matière de publication d'informations sur les coûts budgétaires des catastrophes naturelles⁵⁶.

Mesures de soutien au rétablissement post-incendie

La Commission entend

Proposer de soutenir les **échanges de bonnes pratiques en ce qui concerne les méthodes de rétablissement post-incendie** tout au long de l'année 2027.

Élaborer des **lignes directrices pour faciliter la collecte de données harmonisées après les incendies**.

Les États membres sont encouragés à

Collecter des données intersectorielles supplémentaires pour **quantifier les incidences des incendies de forêt**, en s'appuyant sur les lignes directrices relatives aux méthodes harmonisées.

VI. Renforcement de la gestion des risques d'incendies de forêt

VI.1 Renforcement de la gouvernance en matière de gestion intégrée des risques d'incendies de forêt

Une gestion véritablement intégrée des risques d'incendies de forêt nécessite une gouvernance garantissant des actions coordonnées de toutes les autorités compétentes, des politiques cohérentes et un financement rationalisé entre les différents secteurs, selon une approche **interministérielle**. De même, une telle gestion appelle une **approche inclusive englobant l'ensemble de la société**, qui reconnaît le rôle des gestionnaires de terres, des habitants, des touristes, etc. dans la gestion des risques d'incendies de forêt⁵⁷.

La Commission est prête à aider et à accompagner les États membres pour ce qui est d'utiliser les outils de soutien décrits dans les chapitres ci-dessus. Elle aide déjà les États membres et les pays participant au MPCU à améliorer leurs capacités et leur gouvernance. Par exemple, elle a élaboré un **cadre d'évaluation sous la forme d'un examen par les pairs concernant les incendies de forêt (PRAF)**⁵⁸ au titre du MPCU, en coopération avec des experts nationaux, afin de guider les examens volontaires des systèmes nationaux d'évaluation des risques d'incendies de forêt⁵⁹. **Les subventions du MPCU⁶⁰ et le mécanisme de financement de**

⁵⁵ Ce rapport soutient la mise en œuvre des modifications de la directive 2011/85/UE sur les cadres budgétaires nationaux liées au climat et aux catastrophes.

⁵⁶ La directive (UE) 2024/1265 a introduit de nouvelles exigences dans la directive 2011/85/UE.

⁵⁷ Des études récentes confirment qu'il est urgent de mieux renforcer les capacités institutionnelles. Voir par exemple <https://easac.eu/publications/details/changing-wildfires> et <https://www.gfdrr.org/en/publication/management-wildfire-risk-european-union>.

⁵⁸ Casartelli V, Mysiak J, *Union Civil Protection Mechanism - Peer Review Programme for disaster risk management: Wildfire Peer Review Assessment Framework*, 2023, <https://doi.org/10.25424/CMCC-6A3V-5G64>.

⁵⁹ À ce jour, la Grèce, l'Italie et le Land de Brandebourg (Allemagne) ont reçu des recommandations visant à renforcer la résilience face aux incendies de forêt et ont partagé leurs bonnes pratiques.

⁶⁰ Subventions au titre de l'assistance technique en matière de gestion des risques de catastrophe et des connaissances pour l'action en matière de prévention et de préparation.

l'assistance technique⁶¹ participent également aux efforts de renforcement des capacités. De même, **l'instrument d'appui technique** aide plusieurs États membres et régions⁶² **à évaluer les modèles de gouvernance actuels, à recenser les lacunes et à proposer des recommandations pour chaque étape du cycle de gestion des incendies de forêt**, y compris sur la base du PRAF⁶³.

En outre, les pays participant au MPCU peuvent bénéficier du **réseau européen de connaissances en matière de protection civile**, une plateforme de référence pour le partage de connaissances sur les bonnes pratiques concernant la gestion des risques de catastrophe et pour l'obtention d'informations actualisées sur les projets, événements et formations relatifs aux incendies de forêt.

Enfin, les **programmes Interreg** peuvent renforcer la coordination et l'action en matière de gestion des risques de catastrophe, y compris en ce qui concerne les incendies de forêt, dans les zones frontalières communes, tant au sein de l'UE qu'avec les voisins de celle-ci⁶⁴.

VI.2 Financement intégré de la gestion des risques d'incendies de forêt

L'intégration du financement de la gestion des risques d'incendies de forêt recèle un potentiel élevé s'agissant de **l'efficacité par rapport au coût**: si les autorités nationales investissent de manière proactive dans des paysages résilients face aux incendies et des zones rurales dynamiques, dans la prévention des incendies de forêt et dans la sensibilisation de la population, elles pourront dans le futur atténuer considérablement les pertes résultant des incendies de forêt et les coûts connexes.

L'UE fournit **une série d'instruments de financement** pour soutenir des activités allant de la prévention au rétablissement, en passant par la réaction. Au cours de la période de financement actuelle⁶⁵, certains États membres utilisent déjà ces ressources, dont 2 300 000 000 EUR alloués au titre des fonds de la politique de cohésion, 2 200 000 000 EUR au titre de la facilité pour la reprise et la résilience et plus de 1 000 000 000 EUR au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural⁶⁶.

Afin de faire mieux connaître les possibilités de financement et d'encourager leur utilisation, la plateforme web du **réseau européen de connaissances en matière de protection civile** de la Commission offre une **vue d'ensemble des outils et des ressources mis à disposition par l'UE** pour les investissements dans la réduction des risques de catastrophe. Cette plateforme sera encore améliorée, avec des idées d'investissements intelligents dans la gestion des risques

⁶¹ <https://civil-protection-knowledge-network.europa.eu/technical-assistance-financing-facility-taff>.

⁶² Chypre, l'État libre de Saxe (Allemagne), la Grèce, la République tchèque et la Slovaquie.

⁶³ En Grèce, l'appui technique vise à i) améliorer le mécanisme de coordination et de consultation des parties prenantes en matière de préparation et de réaction aux situations d'urgence, et ii) élaborer et rendre opérationnel un mécanisme unique unifié de protection civile.

⁶⁴ Projets communs au titre de l'objectif spécifique Interreg «Une meilleure gouvernance de la coopération». Il est possible de s'attaquer aux obstacles transfrontaliers d'ordre juridique et administratif liés à la gestion des risques de catastrophe au titre du règlement (UE) 2025/925 (BRIDGEforEU).

⁶⁵ 2021-2027 pour la politique de cohésion, 2020-2026 pour la facilité pour la reprise et la résilience et 2023-2027 pour le Feader.

⁶⁶ Ce montant ne concerne que la foresterie. Il ne comprend pas le montant consacré à l'agriculture, par exemple à l'aide au revenu et aux interventions agroenvironnementales en faveur du climat.

d'incendies de forêt, et la Commission la promouvra dans ses groupes d'experts concernés et sur d'autres plateformes.

Pour garantir l'efficacité du financement, il est essentiel de comprendre comment les différentes ressources sont allouées aux différentes étapes du cycle de gestion des risques d'incendies de forêt. Avec sa proposition de CFP pour la période 2028-2034⁶⁷, la Commission entend améliorer le suivi du financement lié à la prévention des incendies de forêt et à la lutte contre ceux-ci dans tous les programmes budgétaires de l'UE⁶⁸. Elle a proposé un objectif horizontal de dépenses de 35 % en faveur du climat et de l'environnement, ainsi que l'intégration du principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» dans tous les instruments de financement de l'UE. La Commission **intégrera aussi la mise au point et l'application de la gestion intégrée des risques d'incendies de forêt dans ses orientations à l'intention des États membres**, en mettant l'accent sur les mesures de prévention et sur le principe de «résilience et préparation dès la conception», qui vise à intégrer la résilience et la préparation **dans l'ensemble des instruments futurs**, en particulier le prochain CFP, tandis que les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles présentant également un intérêt pour la préparation seront évalués dans le cadre du **Semestre européen**.

Au **niveau national**, les informations relatives aux dépenses publiques et à la planification des investissements en faveur de la gestion des risques d'incendies de forêt sont limitées, et la durabilité du financement reste incertaine. La Commission et la Banque mondiale ont publié des **documents d'analyse sur une approche structurée du financement afférent aux risques de catastrophe**⁶⁹ susceptibles d'aider les États membres à examiner, planifier et gérer les coûts budgétaires des catastrophes⁷⁰. Les outils de détection des incendies de forêt et d'alerte peuvent générer des rendements jusqu'à 39 fois supérieurs à leurs coûts, car ils permettent de réagir plus rapidement et de prévenir les dévastations⁷¹.

Les mécanismes de financement fondés sur le marché qui permettent des investissements dans des actions positives pour la nature, comme les **systèmes de paiement pour les services écosystémiques**⁷², les crédits d'absorption de carbone et les approches émergentes en matière de crédits nature, peuvent contribuer à mobiliser des financements privés.

En outre, **des primes d'assurance différenciées récompensant les mesures d'adaptation pourraient encourager les investissements** dans des mesures de prévention et de préparation qui protègent les habitations, les exploitations agricoles, les PME et les infrastructures critiques. Encourager la souscription d'assurances privées couvrant les risques d'incendies de

⁶⁷ En particulier la proposition de règlement établissant un cadre de suivi des dépenses et de performance pour le budget et d'autres règles horizontales applicables aux programmes et activités de l'Union, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:52025PC0545>.

⁶⁸ Il est question de permettre le suivi de l'appui budgétaire de l'UE en ce qui concerne 1) la prévention et la réparation des dommages causés aux forêts, 2) les mesures de prévention visant à atténuer le risque d'incendie de forêt et 3) les aéronefs de secours, y compris la lutte aérienne contre les incendies. Le suivi serait réalisé au moyen d'indicateurs, par exemple la superficie boisée protégée par des mesures de prévention, la population bénéficiant de mesures et le nombre de nouveaux aéronefs. Le pourcentage devrait être d'au moins 43 % en ce qui concerne les plans de partenariat national et régional et le Fonds européen pour la compétitivité.

⁶⁹ Banque mondiale, *Public Expenditure Review for Wildfire Management: A Guide*, 2025, <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/5fddca5c-27f8-4a12-a3f3-cf9f332feac6>.

⁷⁰ Banque mondiale, *Investment in Disaster Risk Management in Europe Makes Economic Sense*, *Economics for Disaster Prevention and Preparedness*, 2021.

⁷¹ Banque mondiale, *From Data to Decisions*, 2024, p. 27, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099050224072033005/pdf/P17907015a302401f1b7e51fc14ed9b73ef.pdf>.

⁷² *Guidance on the Development of Public and Private Payment Schemes for Forest Ecosystem Services*.

forêt et d'autres risques climatiques permettrait de **réduire les pertes économiques** et la pression budgétaire résultant des catastrophes et de **soutenir le rétablissement**. Dans la plupart des pays de l'UE, une couverture d'assurance pour les catastrophes naturelles n'est pas obligatoire⁷³. En outre, les modèles d'assurance varient considérablement d'un pays à l'autre, allant de systèmes nationaux à des systèmes volontaires à primes fondées sur les risques, en passant par des systèmes semi-volontaires⁷⁴.

Pour résoudre les problèmes liés à l'assurabilité des risques liés au climat et au caractère abordable d'une telle assurance, il est nécessaire que de multiples parties prenantes, en particulier les pouvoirs publics, agissent de manière coordonnée⁷⁵. Dans certains cas, pour les résoudre, la mise en place des mécanismes de partage des risques entre les acteurs économiques, y compris au moyen de **partenariats public-privé**, peut aussi s'imposer. À cet égard, les solutions fondées sur le marché peuvent également contribuer à répartir les risques entre un plus large éventail d'acteurs. Parallèlement, les secteurs de l'assurance et de la réassurance devraient continuer à innover et à mettre au point des solutions qui rendent la couverture plus accessible et plus attrayante pour les clients. **Les assureurs ont un rôle important à jouer** dans le renforcement de la transparence en ce qui concerne la couverture et les exclusions, ainsi que dans la sensibilisation des preneurs d'assurance aux risques. Enfin, **les preneurs d'assurance eux-mêmes peuvent contribuer à la prévention des pertes en mettant en œuvre des mesures visant à réduire leur exposition et leur vulnérabilité**. Les États membres pourraient également renforcer le soutien à la continuité des activités, y compris par la formation des petites et moyennes entreprises (PME) ou une aide financière ciblée à la suite de catastrophes.

Mesures visant à renforcer la gestion des risques d'incendies de forêt

La Commission entend

Présenter une **proposition de recommandation du Conseil** relative à la gestion intégrée des risques d'incendies de forêt.

Élaborer, d'ici à 2027, **des orientations et un portail sur la gestion intégrée des risques d'incendies de forêt, en étroite coopération avec les États membres, et mettre à jour en permanence les informations sur les possibilités de financement, tout en partageant les enseignements tirés et en soutenant les autorités compétentes chargées de la gestion des fonds**.

Assurer une **action coordonnée des différents groupes d'experts de l'UE** travaillant sur les incendies de forêt.

Mettre à jour, en 2027, le cadre d'évaluation sous la forme d'un examen par les pairs concernant les incendies de forêt, et maintenir son soutien au moyen d'examens par les pairs et d'outils de renforcement des capacités au cours de la période couverte par le CFP actuel.

⁷³ https://www.eiopa.europa.eu/tools-and-data/dashboard-insurance-protection-gap-natural-catastrophes_en?prefLang=fr.

⁷⁴ https://www.eiopa.europa.eu/system/files/2022-05/discussion_paper_on_physical_climate_change_risks.pdf, p. 21.

⁷⁵ Comme souligné dans le rapport final du dialogue sur la résilience face au changement climatique, https://climate.ec.europa.eu/document/download/4df5c2fe-80f9-4ddc-8199-37eee83e04e4_en?filename=policy_adaptation_climate_resilience_dialogue_report_en.pdf.

Accélérer l'acquisition de technologies innovantes de préparation aux incendies de forêt et soutenir des méthodes interdisciplinaires et transdisciplinaires de gestion des risques de catastrophe ainsi que des groupes se concentrant sur l'adaptation au changement climatique.

Entamer, en 2026, un dialogue avec les organismes de recherche et d'innovation, les États membres et le secteur privé afin d'**examiner les incitations économiques à la gestion des risques d'incendies de forêt**.

Les États membres sont encouragés à

Garantir un **financement** stratégique à **long terme** adéquat tout au long du cycle complet de gestion des risques d'incendies de forêt, **en tenant compte des futures orientations sur la gestion intégrée des risques d'incendies de forêt**.

Élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux ou infranationaux de gestion des risques d'incendies de forêt, en adoptant une approche interministérielle et englobant l'ensemble de la société ainsi qu'en s'appuyant sur des évaluations actualisées des risques.

Adopter les nouvelles technologies et les innovations développées dans le cadre d'Horizon Europe et les mettre en œuvre au moyen de subventions au renforcement des capacités au titre des programmes pertinents de l'UE aux fins d'une efficacité accrue.

Tirer pleinement parti du soutien fourni par l'intermédiaire de la mission de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique dans le cadre d'Horizon Europe, y compris **des solutions et outils efficaces** pour renforcer les systèmes d'alerte précoce, la gestion des forêts et la préparation de la population aux incendies de forêt.

VII. Contacts internationaux

L'Europe n'est pas le seul continent à être confronté à des incendies de forêt de plus en plus dévastateurs ces dernières années, comme l'ont montré les mégafeux récents en Australie, au Canada, au Chili et aux États-Unis. Le nombre de personnes vivant dans des zones exposées aux incendies de forêt a augmenté d'environ 40 % au cours des deux dernières décennies et les régions où le pourcentage de terres perdues en raison de tels incendies est le plus élevé se trouvent dans l'hémisphère sud, en particulier en Afrique⁷⁶. Cette situation donne lieu à des discussions et à des travaux de recherche au niveau mondial sur les avantages d'une approche intégrée de la gestion des risques d'incendies de forêt. En 2025, l'UE a soutenu plusieurs appels internationaux en faveur d'une coopération mondiale renforcée en matière de gestion des risques d'incendies de forêt⁷⁷.

L'UE continuera de participer à des initiatives internationales et régionales⁷⁸, y compris le **centre mondial de gestion des incendies de la FAO et du PNUE**, afin de renforcer et de

⁷⁶ UNDRR, *The invisible costs of wildfires*, <https://www.undrr.org/news/invisible-costs-wildfire-disasters-2025>.

⁷⁷ En particulier la charte de Kananaskis sur les feux de forêt adoptée dans le cadre du G7, l'appel à l'action de la COP 30 sur la gestion intégrée des incendies et la résilience face aux incendies de forêt et la septième résolution de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement sur le renforcement de la gestion mondiale des incendies de forêt.

⁷⁸ Parmi ces initiatives figurent également des groupes d'observation de la Terre se concentrant sur les incendies de forêt tels que le comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), le groupe sur l'observation de la Terre (GEO) et l'équipe de mise en œuvre «Incendies» du programme d'observation mondiale de la couverture forestière et de l'affectation des sols (GOF-C-GOLD); le groupe d'experts sur les incendies de forêt en Amérique latine et dans les Caraïbes (GEFF-LAC) et le congrès mondial sur les incendies (World Fire Congress).

promouvoir l'échange mondial de connaissances sur la gestion intégrée des risques d'incendies de forêt, notamment sur les techniques et outils innovants de lutte contre les incendies, avec les régions exposées aux incendies de forêt (telles que les États-Unis, le Canada, le Mexique, le Chili et le Brésil), en accordant une attention particulière aux contextes de fragilité et de conflit. Afin de promouvoir la normalisation des informations et une surveillance internationale des incendies de forêt, l'UE continuera de développer le **système mondial d'information sur les incendies de forêt (GWIS)** et d'en encourager l'utilisation. **L'UE poursuit sa coopération avec les pays candidats à l'adhésion à l'UE et avec ses voisins immédiats afin de renforcer la résilience régionale.** Elle accroîtra ses contacts avec les **Balkans occidentaux** afin d'aligner les outils stratégiques et de favoriser les échanges et l'évaluation conjointe des risques de manière à prévenir les incendies transfrontaliers et à renforcer la réaction et la préparation collectives, compte tenu de l'augmentation des activations du MPCU pour des incendies de forêt par les Balkans occidentaux⁷⁹ ces dernières années. Le financement de ces mesures est actuellement assuré par les **programmes régionaux de protection civile** financés au titre du MPCU.

Les pays candidats et les candidats potentiels à l'adhésion à l'UE doivent améliorer leur capacité de gestion des risques de catastrophe dans le cadre du processus d'adhésion à l'UE et bénéficient à cet effet d'un soutien au titre de l'**instrument d'aide de préadhésion (IAP)** et de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde⁸⁰. Afin de favoriser la collaboration avec les pays partenaires de la **région méditerranéenne**, le **pacte pour la Méditerranée**⁸¹ définit la préparation aux incendies de forêt, la protection civile et la préparation et la réaction multilatérales comme des priorités essentielles présentant un potentiel élevé s'agissant de la coopération entre l'UE et les pays du voisinage méridional. À cet égard, la nouvelle plateforme européenne de lutte contre les incendies basée à Chypre renforcera encore la coopération régionale.

Mesures de soutien aux contacts internationaux

La Commission entend

Favoriser l'échange d'expériences avec d'autres régions exposées aux incendies de forêt dans le cadre de sa participation à diverses enceintes internationales et à d'autres initiatives.

Renforcer la sensibilisation au niveau politique et accroître la participation des Balkans occidentaux dans le domaine de la protection civile, et en particulier en ce qui concerne la gestion intégrée des risques d'incendies de forêt.

Intensifier la coopération avec les partenaires du voisinage méridional en ce qui concerne les actions communes visant à améliorer la préparation régionale et à renforcer les capacités de réaction dans l'ensemble de l'espace méditerranéen commun au moyen d'une approche «tous risques».

⁷⁹ Commission européenne: centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC), *UCPM and CEMS activations to wildfires in 2025*, décembre 2025, <https://erccportal.jrc.ec.europa.eu/ECHO-Products/Maps#/maps/5526>: Albanie (3), Macédoine du Nord (3), Bosnie-Herzégovine (2), Monténégro (1).

⁸⁰ https://www.eeas.europa.eu/eeas/new-%E2%80%98ndici-global-europe%E2%80%99-2021-2027_en.

⁸¹ JOIN(2025) 26 final.

Collaborer étroitement avec Forest Europe et sa nouvelle facilité pour les risques forestiers (FoRISK)⁸² afin de promouvoir **le renforcement des capacités et l'échange de connaissances en matière de prévention des incendies.**

Encourager la mise en œuvre de la mesure agroenvironnementale et climatique et de la mesure visant à établir des forêts et à les protéger par les bénéficiaires concernés de **l'aide de préadhésion de l'UE en faveur du développement rural (IPARD).**

Conclusions et perspectives

La résilience nécessite de renforcer le cycle de gestion des risques de catastrophe dans son ensemble: la **prévention**, la **préparation**, la **réaction** et le **rétablissement post-incendie**. Toutes ces étapes doivent être reliées entre elles et abordées de manière globale.

La Commission est prête à accorder la priorité au financement de la réduction des risques d'incendies de forêt dans le cadre du nouveau CFP, mais le succès de sa démarche dépendra des mesures prises aux niveaux national et local. Dès lors, elle invite toutes les parties prenantes à collaborer pour promouvoir et mettre en œuvre une gestion intégrée des risques d'incendies de forêt dans l'UE et au-delà.

La Commission **évaluera régulièrement**, avec les États membres et les parties prenantes concernées, **les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures décrites dans la présente communication**. En renforçant la prévention, en façonnant des paysages résilients et en améliorant la préparation et la réaction, l'Europe peut mieux protéger ses citoyens, ses écosystèmes et ses économies rurales contre le risque croissant d'incendies de forêt.

⁸² L'objectif de la FoRISK est d'améliorer la résilience des forêts en soutenant la gestion des risques de catastrophe dans le cadre de la gestion durable des forêts, notamment par la formation et le partage des bonnes pratiques.